



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2016
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 375^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 27 janvier 2016, à 15 heures

Président par intérim : M. Ban Ki-moon..... (Secrétaire-général)

Président : M. Seck..... (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Déclaration du Secrétaire général

Déclaration du Président

Déclaration de l'Observateur de l'État de Palestine

Exposé sur l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

Projet de programme de travail du Comité

Rapport sur la Conférence internationale sur la question de Jérusalem et le Forum
de la société civile sur la question de Palestine

Séminaire des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-01161X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour (A/AC.183/2016/L.1)

1. L'ordre du jour est adopté.

Élection du Bureau

2. **Le Président temporaire** invite le Comité à examiner les candidatures aux postes de Président, de Vice-Présidents et de Rapporteur du Comité.

3. **M. Morejón Pazmiño** (Équateur) propose la candidature de M. Seck (Sénégal) pour sa réélection au poste de Président, celles de M. Saikal (Afghanistan), de M. Reyes Rodríguez (Cuba), de M. Percaya (Indonésie), de M. Emvula (Namibie) et de M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) pour leur réélection aux postes des cinq Vice-Présidents, et celle de M. Grima (Malte) pour sa réélection au poste de Rapporteur.

4. **M^{me} Bin Ibrahim** (Malaisie) appuie les candidatures proposées.

5. *M. Seck (Sénégal), M. Saikal (Afghanistan), M. Reyes Rodríguez (Cuba), M. Percaya (Indonésie), M. Emvula (Namibie), M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) et M. Grima (Malte) sont élus par acclamation.*

6. *M. Seck (Sénégal) assume la présidence.*

Déclaration du Secrétaire général

7. **Le Secrétaire général** dit que le Comité joue un rôle essentiel pour le maintien de la question des droits inaliénables du peuple palestinien au centre de la scène internationale. Les violences en Israël et dans le territoire palestinien occupé se poursuivent sans répit. La veille, il a pris la parole devant le Conseil de sécurité à ce sujet et a fermement condamné les agressions à l'arme blanche, les attaques à l'arme à feu et au moyen de véhicules commises par des Palestiniens contre des civils israéliens. Il a à cette occasion exprimé des inquiétudes au sujet des affrontements entre les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes qui continuent de faire des victimes. La position de l'ONU est la suivante : les colonies de peuplement sont illégales en vertu du droit international et menacent de détruire la solution des deux États. Israël devrait prendre des mesures compatibles avec les accords antérieurs, notamment dans la zone C, afin d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens, d'autonomiser les institutions

palestiniennes et de renforcer la stabilité et la sécurité pour les Israéliens et pour les Palestiniens.

8. Les dirigeants palestiniens devraient s'opposer à l'incitation, améliorer la gouvernance et réunifier Gaza et la Cisjordanie sous une seule autorité palestinienne légitime. Toutes ces considérations ont besoin d'être exprimées et répétées. Le Secrétaire général peut pourtant comprendre pourquoi les Palestiniens qui connaissent la réalité des conditions sur place peuvent les rejeter pour les avoir entendues à satiété dans le passé. Après près de 50 années d'occupation, et des décennies passées à attendre la concrétisation des promesses faites à Oslo, les Palestiniens, et plus particulièrement les jeunes, sont en passe de perdre tout espoir. Ils sont révoltés par les mesures d'étouffement appliquées par les forces d'occupation et frustrés par les contraintes de leur existence quotidienne. Ils sont les témoins de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Ils ne croient plus à l'aptitude de leurs propres dirigeants à parvenir à une véritable réconciliation nationale et voient s'éloigner le rêve d'un État palestinien souverain, d'un seul tenant et indépendant.

9. Le peuple de Palestine a traversé un demi-siècle d'occupation et a entendu un demi-siècle de déclarations condamnant cette situation, mais la vie n'a pas sensiblement changé. Les enfants sont devenus des grands-parents, mais la vie n'a pas changé. Des déclarations ont été prononcées et des préoccupations ont été exprimées, mais la vie n'a pas changé. Certains Palestiniens se demandent s'ils sont censés observer le monde débattre sans fin de la manière de diviser les terres qui sont en train de disparaître sous leurs yeux.

10. Rien n'excuse la terreur ou justifie le ciblage de personnes innocentes, mais des mesures de sécurité ne suffiront pas pour mettre fin à cette violence. Il faut faire face à la frustration sous-jacente et à l'incapacité de parvenir à une solution politique.

11. L'ONU est résolue à créer les conditions qui permettront aux parties en présence de reprendre des négociations sérieuses. C'est le seul moyen de parvenir à une solution juste et durable, et de mettre fin à l'occupation commencée en 1967, pour aboutir à la création d'un État de Palestine souverain et indépendant vivant côte à côte avec Israël.

12. Bien évidemment, les Israéliens et les Palestiniens ont intérêt à parvenir à cette paix, tout comme le reste

du monde. Une sécurité et une paix durables signifieraient tellement pour tant de gens. Pour sa part, le Secrétaire général fera tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à cette paix attendue depuis si longtemps, et il compte sur le Comité pour prendre des mesures afin de réunir les Israéliens et les Palestiniens pour parvenir à ce but partagé.

Déclaration du Président

13. **Le Président** dit que depuis la soumission à l'Assemblée générale du rapport du Comité pour la période allant du 7 octobre 2014 au 6 octobre 2015, les activités d'implantation illégales en Cisjordanie et à Jérusalem-Est se sont poursuivies et la violence s'est aggravée. La situation dans la bande de Gaza est particulièrement grave après près de neuf années de blocus. La situation de millions de réfugiés palestiniens éparpillés à travers le monde, et plus particulièrement en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, est déplorable. Malgré les efforts louables réalisés par le Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient, les chances d'une solution juste et durable à la question de Palestine semblent faibles. Le fait est que l'attention est centrée sur d'autres crises dans la région, aux dépens de la cause palestinienne.

14. Le Comité continuera à suivre la situation et à sensibiliser la communauté internationale au droit du peuple palestinien au plein exercice de ses droits inaliénables, en insistant tout particulièrement sur le mandat de la Conférence de paix de Madrid, la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe. Le Comité continuera de s'employer avec la communauté internationale à instaurer une paix durable dans la région. Cela étant, le Comité envisage de tenir des réunions en France, au Sénégal et en Suède au cours de l'année suivante. Ces diverses réunions porteront notamment sur les aspects juridiques de l'occupation, la question de Jérusalem et le processus de paix israélo-palestinien.

15. L'incapacité de régler le conflit comporte de sérieux risques, au nombre desquels figurent l'extrémisme violent et le terrorisme qui pourrait prendre pour cible des civils en Israël, en Palestine et partout ailleurs dans le monde. Tous les acteurs devraient donc faire preuve d'une détermination sans faille pour établir un État palestinien souverain, viable et indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est, vivant côte à côte avec l'État d'Israël, dans la paix et la

sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et garanties.

16. La Division des droits des Palestiniens devrait poursuivre l'exécution de son programme de formation à l'intention des Palestiniens afin de pouvoir mieux répondre aux besoins d'un État palestinien indépendant et viable.

Déclaration de l'Observateur de l'État de Palestine

17. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit que les dirigeants palestiniens ont remercié le Secrétaire général de la position de principe qu'il avait défendue la veille devant le Conseil de sécurité. Le statu quo n'est pas tenable et il est impératif de trouver des voies d'accès à la paix par le biais d'un processus politique qui maintienne en vie les espoirs de paix. Les peuples israélien et palestinien en seraient les principaux bénéficiaires. Le peuple et les dirigeants palestiniens s'emploieront à rechercher un processus sérieux qui aboutira à la fin de l'occupation et à une solution prévoyant deux États.

Exposé sur l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

18. **Le Président** dit que, depuis la dernière réunion du Comité, le 23 novembre 2015, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, organisée en collaboration avec la Mission d'observation de l'État de Palestine, a de nouveau mis en évidence certains aspects de la culture palestinienne et les effets de l'occupation et de la guerre sur les enfants palestiniens qui, comme tous les enfants du monde, aspirent et ont droit à la paix, à l'éducation, à la santé et aux loisirs.

19. L'Assemblée générale a adopté les quatre résolutions soumises par le Comité, réaffirmant ainsi la responsabilité de l'ONU pour la question de Palestine.

20. Les 14 et 15 décembre 2015, le Comité a organisé avec succès, en collaboration avec l'Organisation de la coopération islamique et le Gouvernement indonésien, une Conférence internationale sur la question de Jérusalem.

21. Le 16 décembre 2015, le Comité a tenu le Forum de la société civile sur la question de Palestine.

22. Le 26 janvier 2016, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », au cours duquel

M. Reyes Rodríguez, Vice-Président, a fait une déclaration au nom du Comité.

Projet de programme de travail du Comité
(A/AC.183/2016/L.2)

23. **Le Président**, présentant le projet de programme de travail du Comité pour 2016 (A/AC.183/2016/L.2), signale que la section I énumère les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, que la section II donne un bref aperçu de l'évolution de la situation depuis la présentation du rapport du Comité et exprime les préoccupations du Comité face aux violations qui continuent d'être commises par Israël, que la section III indique les priorités inscrites au programme de travail du Comité pour 2016, et que la section IV contient une description des activités envisagées pour le Comité et la Division des droits des Palestiniens. Le Bureau modifiera le programme de travail tout au long de l'année selon que de besoin.

24. Il croit comprendre que le Comité souhaite adopter le projet de programme de travail.

25. *Il en est ainsi décidé.*

Rapport sur la Conférence internationale sur la question de Jérusalem et le Forum de la société civile sur la question de Palestine

26. **M. Grima** (Malte), Rapporteur, présentant son rapport sur la Conférence internationale sur la question de Jérusalem et le Forum de la société civile sur la question de Palestine, qui se sont tenus à Jakarta les 14 et 15 décembre et le 16 décembre 2015, respectivement, dit que la Conférence internationale a réuni 55 États Membres de l'ONU et deux États observateurs ainsi que des institutions des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des représentants de la société civile de la région ou d'ailleurs.

27. Lors de cette conférence, le Ministre indonésien des affaires étrangères a affirmé que la question de Jérusalem revêtait une importance stratégique non seulement pour la Palestine et Israël, mais également pour tous les musulmans, les chrétiens et les juifs. Dans son message, le Secrétaire général a mis en garde contre toute action qui pourrait être interprétée comme modifiant le statu quo des Lieux saints à Jérusalem, ajoutant que des mesures de sécurité ne pourraient pas à elles seules résoudre ce qui est essentiellement un conflit politique. Le Vice-Président du Comité, M. Percaya, a souligné que le conflit ne porte pas sur la

religion, mais sur la dépossession d'un peuple et l'occupation. Toute tentative visant à introduire une dimension religieuse ferait le jeu des extrémistes. Le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine a déclaré que le monde n'avait pas réussi à déclencher les mécanismes existants de protection et de responsabilisation. Les États Membres ne devraient pas accepter de rencontrer des responsables israéliens qui sont des colons et devraient frapper d'interdit les sociétés qui participent à l'occupation et qui vendent des produits des colonies. Le Ministre a appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à mettre fin à l'occupation. Enfin, le Sous-Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique a déclaré que la poursuite de l'agression israélienne contre les Palestiniens aggraverait encore le conflit et risquerait de lui donner une dimension religieuse.

28. La séance d'ouverture a été suivie de deux tables rondes au cours desquelles les intervenants ont décrit la manière dont Israël applique une politique discriminatoire afin d'affaiblir la présence palestinienne à Jérusalem, ville dont la population est polarisée et qui est périodiquement le théâtre de violents affrontements. On a constaté que les villes matériellement divisées ne prospèrent pas normalement. L'intégration des modérés de part et d'autre est donc importante.

29. Lors du Forum de la société civile, les orateurs ont examiné les tentatives faites par l'ONU pour trouver une solution au long conflit israélo-palestinien, la situation sur le terrain ainsi que les initiatives régionales et locales prises par la société civile pour défendre les droits des Palestiniens.

Table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine (document de travail n° 1)

30. **Le Président** appelle l'attention des membres du Comité sur le document de travail n° 1, qui contient le programme provisoire de la Table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine, qui aura lieu à Amman du 15 au 17 mars 2016 et qui examinera la théorie et la pratique des instruments et des institutions internationaux dans le domaine des droits de l'homme. Il croit comprendre que le Comité souhaite approuver le programme provisoire pour la table ronde.

31. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 15 h 50.